



Droit de construire sur ma parcelle

Par **jeuensamd**, le **11/03/2010 à 19:21**

Bonjour, je possède un terrain dans un petit village où il n'y a pas de système d'assainissement. Chaque maison possède une fosse septique. Mon terrain fait 800 m² et il est dans une zone constructible. J'ai demandé un permis de construire qui m'a été refusé car il faut que mon terrain soit de 1000 m² minimum du fait que nous n'avons pas d'égoût. Le terrain à côté du mien est à vendre. Il fait 1200 m² et il sera divisé en deux lots, il y a même un certificat d'urbanisation de la mairie ...

Ma question est : pourquoi ont-ils le droit de construire DEUX maisons or que chaque parcelle sera plus petite que la mienne , il y aura même une voie d'accès pour le second lot (donc chaque lot fera moins de 600 m²) ???

Merci de vos réponses

Par **elydaric**, le **12/03/2010 à 18:40**

Bonjour,

Il est impossible de répondre à votre question sans avoir connaissance des règles d'urbanisme applicable à votre commune.

Contactez votre mairie pour qu'elle vous explique les fondements de sa décision.